

Méthodologie : Fiche d'arrêt

Ce document va vous permettre de mieux comprendre la méthodologie à appliquer dans le cadre de l'analyse d'un arrêt et de la création d'une fiche d'arrêt. Vous trouvez ci-après les différentes étapes à respecter, afin d'appréhender l'ensemble des éléments qui constituent un arrêt rendu par une juridiction française, notamment la Cour de cassation ou le Conseil d'Etat.

1- La présentation de l'arrêt

Cette première étape constitue simplement à présenter l'arrêt et donner ses références, à savoir :

- le nom de la juridiction (Cour de cassation, Conseil d'Etat..)
- la chambre, notamment pour les arrêts rendus par la Cour de cassation
- la date
- le thème générale de l'arrêt

2- Les faits

Il s'agit de donner les éléments importants de l'affaire, dans un ordre de préférence chronologique et surtout de qualifier les faits juridiquement. Par exemple, déterminer qui sont le demandeur et le défendeur.

3- La procédure

Cette étape a pour but de décrire les différentes phases de l'affaire devant les juridictions successives précédant la décision de l'espèce. Il faut donc commencer par préciser le moment de l'assignation, la partie demanderesse et le tribunal concerné. Ensuite, vous détaillez l'évolution de l'affaire devant les juridictions du fond, la Cour d'Appel et la Cour de Cassation.

4- Les moyens des parties

Vous devez donner les arguments de chacune des parties au procès, c'est-à-dire les arguments du demandeur et les arguments du défendeur.

!/ Attention : Les moyens correspondent aux arguments des parties et les motifs sont les arguments donnés des juridictions au sein de leur décision.

5- Le problème de droit

C'est l'étape la plus importante et indispensable de votre fiche d'arrêt, alors vous devez y prêter très attention. Dans le cadre de **l'exercice du commentaire d'arrêt**, ce problème de droit vous aidera à former votre plan, qui sera constitué par la réponse (en deux parties) à ce problème. Pour trouver le problème de droit, vous devez qualifier juridiquement les faits et rechercher la question posée au juge puis la reformuler. La question de droit ne doit être ni trop générale, ni trop spécifique. Elle doit correspondre à la réponse apportée par la juridiction.

6- La solution de la juridiction

La solution de la juridiction est énoncée par les motifs de la juridiction. Il faut préciser si l'arrêt rendu est confirmatif (valide) ou infirmatif (casse) par rapport à la décision d'appel et expliquer les motivations du juge par rapport à la question de droit posée.

7- La portée de l'arrêt

Cette étape consiste à replacer l'arrêt dans son contexte jurisprudentiel et déterminer s'il s'agit d'un arrêt de principe (dans la continuité de la jurisprudence précédemment établie) ou d'un revirement de jurisprudence (changement de position de la Cour de cassation ou du Conseil d'Etat)